

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/64 à N°2023/95

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq octobre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Serge THERY - Mme Catherine de RUYTER – M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

Monsieur Serge THERY a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET.
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Philippe DUEZ

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 octobre 2023

DELIBERATION

2023/ 67 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE METROPOLITAINE » DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE 2024 – CANDIDATURE DE LA VILLE DE LILLE.

Dans le cadre du programme national des Bibliothèques Numériques de Référence (BNR), qui soutient les projets d'envergure des collectivités en faveur du développement numérique de leurs bibliothèques, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a lancé pour les années 2022-2025 un projet de Bibliothèque numérique métropolitaine.

Ce projet de développement numérique s'appuie sur 3 axes :

- Un logiciel de gestion de bibliothèque (**SIGB**), qui reste compatible avec le portail existant de la Bibliothèque municipale ;
- Des **ressources en ligne** dans le domaine de l'autoformation (professionnelle, en loisirs et en langues), de la vidéo à la demande et de la presse généraliste ;
- Des actions de **médiation numérique**, avec la création par la MEL d'un outil de médiation numérique innovant et des actions de sensibilisation pour les personnels.

Par la délibération n° 22/531 du 30 septembre 2022, la Ville avait manifesté son souhait de prendre part à ce projet afin de proposer des outils informatiques et des services numériques plus adaptés aux nouveaux usages des publics des bibliothèques.

L'année 2023 a été consacrée à Lille aux opérations préparatoires à une évolution des infrastructures et des services numériques de la bibliothèque : état des lieux, évaluation des exigences de mise en place (nettoyage de la base de données par exemple), travail sur les besoins de ressources en ligne et organisation du projet.

Sur la base de cet état des lieux, la Ville dépose une candidature au nouvel appel à manifestation d'intérêt paru en 2023 pour s'engager dans chacun des différents volets du projet à compter de 2024 :

- Le **changement de logiciel informatique (SIGB)** des bibliothèques de Lille, Lomme et Hellemmes est devenu nécessaire, l'outil actuel présentant plusieurs limites : du fait de son obsolescence, il ne répond pas aux exigences de la Ville en matière de sécurité informatique et sa prise en main complexe ne permet pas aux usagers de

s'orienter intuitivement dans les collections. Plus léger et ergonomique, l'outil choisi par la MEL, Orphée NX de C3RB, semble plus adapté aux exigences actuelles d'une bibliothèque de lecture publique mais également à celles des autres établissements culturels dotés d'une bibliothèque. Les collections du Conservatoire, les musées des Beaux-Arts et de l'Hospice Comtesse, et le Muséum d'Histoire Naturelle, actuellement intégrées au catalogue de la bibliothèque, seront en effet versées dans le nouveau logiciel. Les autres établissements qui souhaiteraient le rejoindre pourront bénéficier de ce nouvel outil et de l'accompagnement de la Bibliothèque municipale.

Compte tenu de l'ampleur des investissements nécessaires à la réinformatisation d'un réseau de bibliothèques, ce projet constitue également une opportunité financière à court et moyen terme, la MEL prenant en charge les coûts de déploiement (récupération des données, maintenance, hébergement, formation initiale) jusqu'en 2025 minimum. Restent néanmoins à la charge des communes plusieurs investissements initiaux : mobilisation d'une équipe projet, opérations de nettoyage préparatoire de la base de données bibliographiques nécessitant l'affectation de moyens humains supplémentaires, développements, notamment pour construire les liaisons entre le portail actuel et le nouvel SIGB.

L'ensemble de ces évolutions devront rester compatibles avec l'utilisation du Pass Lille et moi, comme ça l'était jusqu'à présent.

Du fait des contraintes techniques liées à la conservation et la valorisation de ses collections patrimoniales numérisées, la Ville souhaite, à ce stade, conserver son propre portail, hébergé chez Archimed et en cours de refonte.

- Les **ressources numériques** acquises par la MEL (la Vidéo à la demande sur le site d'Arte, l'autoformation généraliste avec Skilleos et en langues étrangères avec Assimil et enfin l'accès à la presse par l'intermédiaire de Cafeyn) seront accessibles aux Lillois, Lommois et Hellemmois à compter de 2025, une fois le nouvel SIGB déployé. Elles seront intégralement financées par la MEL au moins pendant cette première année. Les ressources actuellement proposées par la BmL recouvrent une partie de ce périmètre mais sont largement plus diversifiées. L'acquisition de ressources métropolitaines permettra à la Ville de redéployer temporairement son offre afin d'expérimenter des propositions à l'attention des publics déficients visuels et dys. Dans un contexte où l'accès aux ressources numériques rencontre un succès croissant auprès des usagers (57 850 consultations en 2022 et une progression de 71% par rapport à 2018), cet enrichissement de l'offre permettra de conforter la visibilité et l'attractivité du service actuel. La MEL proposera également une offre mutualisée de livres numériques à compter de 2024.
- Depuis plus d'un an, la BmL développe des **actions d'inclusion numérique**. Dans un contexte où la maîtrise des outils, la compréhension des enjeux liés au numérique et la capacité d'en faire la médiation sont des compétences attendues de la part des bibliothécaires, l'appui de la MEL permettra notamment de sensibiliser les personnels et de consolider cette nouvelle orientation.

Des règlements de mise à disposition définiront les modalités de déploiement de ces différents volets et les conditions d'utilisation des différents outils. Sous réserve des précisions techniques qui seront apportées par la MEL sur l'architecture du catalogue, sur les capacités du prestataire à mener les opérations nécessaires à la migration et du résultat des tests fonctionnels et techniques, la mise en œuvre effective du projet démarrera à compter de leur signature. Ces règlements de mise à disposition seront soumis à validation lors d'un prochain conseil municipal.

Cet appel à manifestation d'intérêt métropolitain concerne les bibliothèques de Lille, Lomme et Hellemmes et sera donc présenté lors des conseils communaux des villes associées.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **PRESENTER** la candidature de la Ville de Lille à l'AMI métropolitain intitulé « La Bibliothèque Numérique Métropolitaine 2024 » ;
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de l'AMI « La Bibliothèque Numérique Métropolitaine 2024 » pour la Ville de Lille et les communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

ADOpte A L'UNANIMITE,

M. LAURENT ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,


Le Maire de Lomme



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE LOMME' at the top and 'NORD' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a sunburst above it.

Publié le 26 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.